



Service régional de prévention incendie
MRC de La Nouvelle-Beauce
700, Notre-Dame Nord, Bureau B
Sainte-Marie, (Québec) G6E 2K9
Téléphone: (418) 387-3444
Télécopieur: (418) 387-7060
christianprovencher@nouvellebeauce.com

Sainte-Marie, le 25 avril 2016

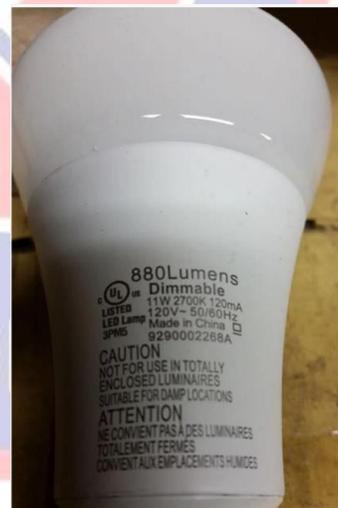
OBJET : Risque d'incendie dans les bâtiments agricoles

Plusieurs débuts d'incendies sont survenus dans les luminaires étanches de type marin anticorrosion que nous retrouvons, entre autres, dans les bâtiments agricoles.

Ces incendies ont fort probablement été causés par l'utilisation d'ampoules DEL qui ne doivent pas être utilisées dans un luminaire fermé. Certaines ampoules DEL peuvent être utilisées dans un luminaire étanche, par contre, il faut être certain d'avoir bien lu les recommandations du fabricant avant l'utilisation. Il est d'ailleurs inscrit sur l'ampoule ou sur l'emballage même : « ATTENTION : Ne convient pas à des luminaires totalement fermés »

C'est pourquoi le Service régional de prévention incendie de la MRC de La Nouvelle-Beauce vous recommande fortement de vérifier vos installations d'éclairage afin de vous assurer que vos ampoules DEL sont conçues pour être utilisées dans un luminaire fermé. Si elles ne le sont pas, vous devez immédiatement les remplacer par des ampoules approuvées pour ce type d'usage afin de prévenir tout risque d'incendie.

Si vous avez des questions en lien avec la prévention incendie, n'hésitez pas à communiquer avec votre Service de sécurité incendie municipal ou avec le Service régional de prévention incendie de la MRC de La Nouvelle-Beauce.



Christian Provencher
Technicien en prévention incendie
MRC de La Nouvelle-Beauce